

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-428281

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
 Matricule : 7697 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : EL RAASSOULI ABDALLAH
 Date de naissance : 09/03/1987
 Adresse : HADJ FATI S N° 79 OULFA CASH
 Tél. : 077790268 Total des frais engagés : 379,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)



Docteur Abdelhaq Alaoui Yazidi

Professeur de Pneumologie
Lauréat de la Faculté
de Médecine de Montpellier
Diplôme de Pneumologie
Diplôme d'Allergologie et
Immunologie Clinique



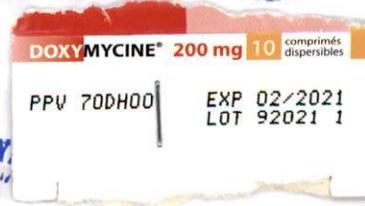
الدكتور عبد الحق علوي يزیدی

إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي
والحساسية
أستاذ سابق بكلية الطب ومستشفى
ابن رشد بالدار البيضاء
عميد سابق لكلية الطب بمراكش
خريج كلية الطب بمونبيليه، فرنسا

Casablanca le: le 27/8/2019.

M^r EL R Rassali
Abdallah

70,00 Dorycyline 200
1 boîte
2 n/j x 8 jours



Professeur Abdelhaq ALAOUI Y
Pneumologue - Allergologue
197/199, Bd. Bir Anzarane
Rés. El Walida, 2^e étage
Tél: 0522 25 26 42

334 Bd. Bir Anzarane
Casablanca Tél: 05 22 89 28 27
DR. NAGIB NAGIB
PHARMATIE NAGIB

199/197, شارع بئر أنزاران، إقامة الوليدة الطابق 2 شقة 9 المعاريف الدار البيضاء

197/199, Boulevard Bir Anzarane, Résidence El Walida 2^e étage N°9 - Casablanca 20370 Tél.: 05 22 25 26 42

INPE: 091035139 IF: 34 40 88 53 ICE: 002245926000033 PATENTE: 35801382 Email: pneumo2019.alaoui@gmail.com